

# Accord Général pour la Commercialisation des Services (AGCS)

Ce document est rédigé à partir de notes prise au cours d'une rencontre<sup>i</sup> sur l'AGCS. Rencontre organisée par un collectif d'associations et de syndicats qui se rassemblent pour préparer des actions afin d'informer les citoyens, et de faire pression sur les gouvernements pour procéder au retrait de l'AGCS. La conférence était divisée en 3 parties :

- ❑ Présentation de l'AGCS
- ❑ Les dangers de l'AGCS pour certains secteurs (éducation, santé...)
- ❑ Les actions futures (... voir auprès d'ATTAC, la Ligue Des Droits de l'Homme, etc.)

## Présentation de l'AGCS

À intervalle de temps régulier, les membres de l'OMC doivent présenter une liste de secteurs d'activités qui seront régis par les directives de cette organisation.

L'objectif des règles élaborées par l'OMC est de mettre en place dans ces différents secteurs, une concurrence parfaite, sans intervention des états, et avec des normes fixées au niveau international et non plus local.

Les accords discutés au sein de l'OMC sont divisés en 3 :

- les biens (l'agriculture, etc...)
- les services (AGCS)
- les droits intellectuels

Nous nous intéresserons ici principalement à l'AGCS.

Bien entendu, l'OMC a compris qu'il n'était pas possible de libéraliser l'ensemble des secteurs d'activité en 1 seule fois (on imagine la réaction des citoyens si du jour au lendemain, l'éducation ou la santé était soumis aux règles de libre concurrence sans intervention de l'état).

C'est pour cette raison que les états membres fournissent un certain nombre de secteurs à chaque rencontre.

Par exemple, la distribution de l'eau (dont nous reparlerons) faisait partie de la livraison précédente. C'est pour cette raison que la grande majorité des personnes payent aujourd'hui leur facture d'eau à une compagnie privée.

La prochaine liste de secteurs proposée par l'Union Européenne contiendra les Telecom + la Poste + les Transports.

(NDA : Je pense qu'on peut déjà faire le rapprochement avec les modifications de statuts de la Poste en France, ou les

réorganisations de la SNCF, sans parler de l'ouverture du capital de France Telecom...)

Lors des rencontres, les membres décident ensuite en commun d'une liste de secteurs qui seront soumis aux règles de l'OMC, ainsi que d'un calendrier de mise en place. Chaque pays peut suivre un calendrier différent, mais il doit respecter une date limite.

Une fois des secteurs soumis à ces règles, tout manquement aux règles est jugé devant une instance de l'OMC. Le but est de déterminer les réparations que devra verser le pays «criminel» à toutes les entreprises qui ont été contrariées par les décisions prises par cet état !!!

(NDA : au vu des sommes colossales engagées, on comprend qu'un pays hésitera à revenir sur ses engagements...)

Il faut savoir que d'après le règlement de l'AGCS, tous les secteurs d'activité sont concernés, sauf (à ce jour) :

- la police,
- l'armée,
- la justice.

Donc l'éducation, la santé et la culture font partie des secteurs qui devront être soumis aux règles de l'AGCS, et je rappelle que l'UE a signé cet accord.

De même, l'agriculture (avec les droits à l'utilisation des OGM), et la gestion des droits intellectuels (droits d'auteur) sont concernés par les accords discutés au sein de l'OMC.

Néanmoins, l'UE avait déposé un veto sur l'éducation et la culture. Ce veto prend fin en 2004. Il est donc indispensable d'être vigilant (ce qui est très difficile car les discussions sont secrètes : voir plus loin dans ce texte).

## Pourquoi l'AGCS est dangereux pour le citoyen

On comprend qu'en supprimant l'intervention de l'état, on supprime les notions de service public pour les remplacer par des services vendus par des sociétés. Ainsi, on augmente les inégalités entre personnes pouvant payer pour accéder au service, et les autres dont la situation ne pourra que se dégrader.

**De plus, la diminution du rôle de l'état sur des secteurs clés ne met-elle pas en danger la démocratie ?**

**L**es méthodes pour ouvrir certains secteurs (ouverture souvent orchestrée par les états) ne tiennent pas compte du bien être des citoyens :

- on baisse des budgets pour dégrader les services rendus afin de mettre en valeur l'offre privée,
- on casse les statuts des employés de ces secteurs pour préparer une privatisation,
- les secteurs les plus rentables sont privatisés en premier (alors que bien souvent, les infrastructures ont été payées par les impôts et appartiennent donc aux citoyens, ainsi que les bénéfices qui en découlent)

**L**es discussions entre pays pour décider des secteurs soumis à l'AGCS sont faussés par les rapports de force, notamment entre pays riches et pays endettés. Ainsi, les pays africains n'ont en réalité aucun poids au sein de l'OMC, même s'ils bénéficient d'un droit de vote identique aux autres membres.

Bref, l'AGCS a un avantage pour les pays riches : pouvoir piller « légalement » les ressources naturelles des pays pauvres (voir plus loin l'exemple de la distribution de l'eau)

**C'est sans doute ce que l'on appelle le développement durable, mais qu'en pense le citoyen du monde que je suis ?**

Les discussions sont secrètes. Ainsi, il est très difficile (voire impossible) pour un citoyen d'avoir des informations sur les secteurs proposés à la discussion par exemple, ou sur les détails de l'ouverture de ces secteurs, etc.... Seul le résultat (une fois signé, donc il est trop tard) est rendu public, sans aucune « publicité », et sous la forme d'un document juridique illisible pour la très grande majorité des personnes.

De plus, certaines astuces sont utilisées pour pouvoir « passer » certains secteurs. Ainsi, par exemple, la gestion des lits d'hôpitaux a été déplacée du secteur « santé », qui est un sujet sensible, vers le secteur « tourisme », et ceci passera inaperçu au moment de sa discussion devant l'OMC !!!!!!!!!!!!!

Les informations données plus haut sur le contenu du prochain accord ont été obtenues après des manifestations « monstres » en Belgique.

Il n'y a aucun contrôle démocratique actuellement sur les décisions qui sont prises dans le cadre de l'AGCS.

De même, il n'existe aucun débat public sur les sujets discutés au sein de cet accord.

Il n'y a même pas de compte rendu clair qui soit fait devant les citoyens.

**Nos dirigeants sont-ils honteux des décisions qui y sont prises ?**

**Y aurait-il là, mise en danger de la démocratie ?**

**I**l paraît évident que l'AGCS a un objectif qui est d'ouvrir des marchés aux entreprises, marchés qui jusqu'à ce jour étaient inattaquables car considérés comme indispensable au bien être des citoyens et constituant le bien commun.

L'AGCS a une autre conséquence qui est la mise en concurrence de tous les salariés du monde, métier par métier, dont la conséquence logique est un nivellement par le bas.

**Comment s'assurer qu'il s'agit réellement d'un progrès ?**

## Quelques exemples d'impact de la libéralisation de certains secteurs

### L'eau

On constate notamment une pression exercée en commun par les US+UE sur les pays pauvres sur certains sujets comme la distribution de l'eau potable.

Il faut dire que l'UE « possède » les entreprises *leader* dans ce secteur (Suez, Vivendi...)

Les pays pauvres sont donc tenus, dans les années qui viennent, de privatiser leur nappes phréatiques (avec un système de concession). En échange de quoi, la société choisie pour gérer l'eau potable, est tenue d'en assurer la distribution, moyennant paiement d'une facture bien sûr ...

Néanmoins, rien n'obligera une entreprise de distribuer l'eau dans la région dans laquelle elle la puise !

Ainsi, on peut imaginer qu'une société ira chercher l'eau dans une source se trouvant dans une région pauvre, pour la vendre dans une région plus urbanisée. Région où elle trouvera plus de clients dépendants de son service et où elle pourra appliquer des prix plus intéressants pour elle !

### Energie

Le principe de service public tel qu'il était pratiqué dans ce secteur (notamment en France), imposait un prix de vente homogène sur tout le territoire. Avec l'ouverture du secteur, quelle sera l'entreprise qui ira vendre son énergie à perte dans des régions peu accessibles ou possédant peu de moyens de production ?

Il est évident que l'ouverture de ce secteur supprimera ce principe, sauf compensation par l'état.

Ces régions n'auront d'autres choix que de payer leur énergie plus chère, avec les conséquences que l'on imagine sur l'aménagement du territoire.

De même, une entreprise vendant de l'énergie aura la tentation de rendre cette « denrée » plus rare pour qu'elle soit plus chère. On risque

donc de se trouver dans une situation « à la Californienne », avec des coupures qui mettront en péril l'économie, ainsi qu'un chantage « à la coupure », qui auront pour conséquence une hausse des prix.

Enfin, les bénéfices touchant à ce secteur ne seront plus entre les mains des états. Il en résulte que les réinvestissements seront fait au choix des entreprises. Quelles garanties pour l'environnement ou la sécurité des installations ?

### Environnement

Pour ce qui concerne l'environnement, l'OMC empêchera les états de mettre en place des politiques d'économie d'énergie par exemple, car cela est contraire au libre commerce. A moins que l'état ne verse des réparations très importantes aux entreprises qui vendent de l'énergie.

De même, un état, à moins de payer des compensations importantes, n'aura pas le droit d'imposer un type d'énergie plutôt qu'un autre, comme une énergie « propre » par exemple.

Pour prendre un autre exemple, si le secteur du transport est voté par l'OMC, il sera impossible de privilégier un type de transport plutôt qu'un autre (comme le transport par le rail par exemple)

### Santé

De même, toutes les associations humanitaires, comme médecins sans frontière, ont constaté que la privatisation du secteur de la santé, a pour conséquence une hausse importante de la mortalité infantile ; ainsi que la baisse de tous les autres indicateurs mis en place pour surveiller l'état de santé de la population.

Le but de l'AGCS dans le secteur de la santé a pour objectif de transformer un droit (droit aux soins) en un service payant et donc inaccessible à certain.

---

<sup>1</sup> Compte rendu du débat organisé par le collectif national syndical et associatif OMC/ AGCS-ServicesPublics du 6 mai 2003 est rédigé par un Conseil Des Veilleurs. Ce texte est libre de droits, toutes reproductions, diffusions sont vivement souhaitées et constituent un Acte de citoyenneté © ConseilDesVeilleurs juin2003